

La commune d'Ercé en Lamée

RECHERCHE

2 Agents Péricolaires (H/F) en CDD

Poste à pourvoir à compter du 26 août 2021

Durée hebdomadaire de travail : 10,21h annualisées

Missions :

Encadrement des enfants sur les temps périscolaires

- Encadrement des enfants sur le temps du midi : sur la cour, sur les trajets et au restaurant scolaire
- Encadrement des enfants pendant la garderie périscolaire du matin un mercredi sur 2
- Encadrement des enfants à bord du car scolaire

Horaires de travail :

En période scolaire :

- Lundi, mardi, jeudi et vendredi

temps du midi de 11h45 à 13h20 et accompagnement car scolaire 15h50-16h50

- Mercredi (un sur 2) : garderie du matin de 7h à 8h

4 réunions de service par an le lundi de 18h30 à 20h00

Congés annuels : 3 semaines en août et 2 semaines à prendre entre décembre et mai sur les vacances scolaires

Réunion de service de rentrée le 26/08/2021 de 19h à 20h

Journée pédagogique le vendredi 12 novembre 2021

Diplômes requis :

Pas de diplôme requis.

Profil recherché:

Savoir-faire:

Techniques pédagogiques

Règles d'hygiène et de sécurité

Sens des responsabilités et de l'organisation

Savoir-être:

Dynamisme

Goût pour la relation avec les enfants.

Qualités relationnelles avec les enfants et les familles

Capacités à travailler en équipe

Contrat du 26 août 2021 au 6 juillet 2022.

Envoyer CV et Lettre motivation au plus vite à Mairie d'Ercé en Lamée, 2 route des Ajoncs d'Or, 35620 Ercé en Lamée ou par mail à mairie@erceenlamee.fr